

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 14 mai 2019

Convocations envoyées le mardi 7 mai 2019.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sabine MOUCHARD est désignée Secrétaire de Séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019.



N° 2019-26 : Assainissement collectif – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018.
- ☞ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- ☞ DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

N° 2019-27 : Redevance d'occupation public par les ouvrages de transport de gaz – année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE cette proposition concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de gaz.

☞ CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour obtenir cette somme.

N° 2019-28 : Salles communales – Prix vaisselle et matériel en cas de perte ou de détérioration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE les tarifs proposés.

**La présente délibération ANNULE et REMPLACE
la délibération n°2010-75 du 3 novembre 2010.**

N° 2019-29 : Personnel communal – Plan de formation 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ APPROUVE le plan de formation 2019 tel que présenté.

N° 2019-30 : Budget commerce 2019 – Décision modificative n°1

Refinancement emprunt

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	3 668,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 668,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	305,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6588 : Autres	0,00 €	4 185,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Charges financières	0,00 €	4 490,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 668,00 €	4 668,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-166 : Refinancement de dette	0,00 €	5 305,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 305,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	5 305,00 €	0,00 €	5 305,00 €
D-166 : Refinancement de dette	0,00 €	83 692,00 €	0,00 €	0,00 €
R-166 : Refinancement de dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	88 997,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	83 692,00 €	0,00 €	88 997,00 €
D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	0,00 €	5 305,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 305,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	94 302,00 €	0,00 €	94 302,00 €
Total Général		94 302,00 €		94 302,00 €

N° 2019-31 : Budget commerce 2019 – Décision modificative n°2

Arrondis de TVA

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288 : Autres services extérieurs	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888 : Autres	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 15 mai 2019,
par Monsieur le Maire,
Joël PARPAILLON

